

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 avril 2016

Présidence : M. Claude FARINE

1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BEURET Philippe, BOURQUI Marc, BRAUNWALDER Alex, KARCHER Christian, KRASNIQI Sadik, MARQUES Manuel, PATELLI Pierre, PERRIN Christian, TAWIL Joël, TUIMIL Sandra, UDASSE Christian

Absents : DE PINHO Helder, DELISLE Alzira

2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute un point 30 concernant une interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée « Les mercredis de ramassage des objets encombrants se suivent et se ressemblent tristement ». Le point 30 actuel devenant le point 31.

L'ordre du jour modifié est accepté par 74 oui et 4 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président rappelle que les autorités seront installées le 20 juin prochain au Théâtre de Marens. Ce jour-là, le Président, le Bureau, la secrétaire et son suppléant, l'huissier et son suppléant ainsi que la COFIN, la COGES, la commission des affaires régionales et les délégués au Conseil intercommunal de Police Nyon Région seront élus.
- Concernant les postes vacants, une candidature a été reçue pour le poste de secrétaire suppléant et deux pour le poste d'huissier suppléant. Les postes sont encore ouverts jusqu'à la fin du mois.
- Le Bureau a accordé un délai au 30 mai à la Municipalité concernant le postulat pour une mise en valeur du Sentier de la Combe. La réponse sera traitée dans le cadre du préavis concernant l'UAPE du centre-ville à l'ancienne maison Gubler.
- Concernant le postulat « Pensons à l'environnement », une rencontre aura lieu à la demande de M. le Municipal Claude ULDRY avec un groupe informel représentant tous les partis, ainsi que la secrétaire.
- Sur les huit préavis, cinq avaient les dates de commissions prévues le même jour. Certaines vont être déplacées et demande a été faite pour une meilleure concertation entre les municipaux.
- La commune a reçu une demande de l'Association Arc-en-Ciel qui œuvre avec les enfants en contact avec le HIV. Elle sollicite le versement de jetons de présence sur une séance. M. le Président propose de verser les jetons de la séance de mai pour les personnes intéressées.
- Il rappelle que la sérénade du Président aura lieu le 6 juin prochain à 19h. à l'Usine à Gaz.
- M. le Président détaille ses activités à la pose de la première pierre de l'école du Couchant et aux promotions des jeunes citoyens. A cette occasion il a pu constater que

l'école ne fait plus grand-chose pour promouvoir le civisme et il pense que la ville peut en faire davantage.

5. *Assermentations*

Le Bureau a désigné membre du Conseil Mme Chloé BESSE, SOC. Cette décision a été affichée au pilier public et n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de 3 jours, M. le Président procède à son assermentation et lui souhaite la bienvenue.

6. *Elections à la COGES*

M. Vincent HACKER, VL, ayant démissionné, il propose M. Olivier TRIPET pour le remplacer. Il est élu à l'unanimité et accepte son élection.

7. *Election à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts*

M. Sacha SOLDINI propose Mme Béatrice ENGGIST, UDC, en remplacement de M. Jean-François FÜLGLISTER. Elle est élue à l'unanimité et accepte son élection.

8. *Communications municipales*

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Bernhard WILLI concernant la signalétique des WC publics. Certes, ils l'avaient annoncée pour 2015, mais dans le rapport N° 211, il était également précisé qu'une étude plus détaillée dans le cadre du projet de propreté urbaine verrait le jour en 2016. Il lui demande un peu de patience, c'est dans le cadre de ce projet que la signalétique sera revue de fond en comble. Il répond également à M. Jean BISCHOFBERGER concernant la collecte du papier. Il rappelle que le nouveau concept des déchets a été adopté dans le cadre du préavis N° 67/2012. Le Conseil communal souhaitait la disparition de la collecte mensuelle au porte-à-porte du papier et conserver uniquement celle du carton qui nécessite un compactage. Le réseau d'éco-points étant désormais terminé, la collecte a été supprimée début 2016.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Jean BISCHOFBERGER au sujet de sa demande de nouvelle place de parc pour handicapés à la rue Jules-Gachet. Elle précise que cette rue est dévolue aux mobilités douces. Les seules places existantes sont sur le domaine privé. En revanche, en accord avec les CFF, la place de stationnement à la Cour aux Marchandises a été relocalisée à proximité du passage piéton, à 110 m de la Justice de Paix. Quant à sa question sur la phase des feux piétons devant la gare, elle signale qu'elle est de 8 secondes pour une traversée de 9.6m soit 1,2m/s, plus que la norme en vigueur. Il n'est pas possible d'adapter chaque fréquence à chaque habitant, mais elle reste persuadée de la civilité des automobilistes quand un piéton a des difficultés. Elle signale encore que des flyers annonçant la présentation publique des résultats des études tests concernant la RDU sont sous les tables. Elle encourage les Conseillers à venir aux deux présentations.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ donne une information concernant les vacances au musée. Le SASEJ met en place un projet pilote dès cet été pour les enfants de 4 à 12 ans. Il s'agit d'offrir une possibilité d'accueil supplémentaire pendant les vacances scolaires aux familles nyonnaises. Ce projet vient s'ajouter au traditionnel centre aéré des Alleveys. Il permet aux enfants d'être inscrits à la journée ou à la demi-journée offrant ainsi une plus grande souplesse. Les activités seront organisées au sein même du Musée du Léman ou dans ses alentours, en collaboration avec le service de la culture et avec les sociétés sportives présentes au bord du lac. Ce projet pilote se déroulera entre le 4 et le 15 juillet, puis entre le 17 et 28 octobre. Tous les enfants de 4 à 12 ans recevront ces prochains jours un bulletin d'inscription via l'école. Un bilan sera fait à la fin de ces quatre semaines afin d'évaluer la possibilité de reconduire et étoffer cette proposition en 2017.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Victor ALLAMAND au sujet des rosiers devant le Château enlevés lors de l'arrivée de la Luna. Il précise que ces rosiers sont définitivement perdus puisqu'ils ont été arrachés en pleine période de croissance. Par ailleurs, même si ces rosiers étaient superbes, il a pu constater que, lors de manifestations devant le Château, beaucoup de personnes mettent des tables sur cette esplanade ou encore que des enfants jouent sur cet espace de verdure. Toutefois, le retour de cultures n'est pas exclu dans le futur.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Yvan Rytz au sujet de la transmission des données des habitants. Il répète que la commune ne les transmet pas à des tiers à des fins de publicité, même au BVA qui emploie des personnes en situation de handicap ou de difficultés sociales. Concernant la liste Robinson, il précise qu'il s'agit d'une liste tenue par l'association suisse de marketing direct, qui a un code de conduite auprès de ses membres qui s'engagent à s'abstenir d'envoyer de la publicité aux personnes figurant sur la liste et ne pas les contacter par du porte-à-porte. Cette liste n'est pas unique dans ce domaine, et M. le Syndic précise que la Municipalité ne désire pas faire de la publicité contre la publicité. Ils estiment qu'il existe des associations de consommateurs qui font très bien leur travail et que par ailleurs il existe au niveau cantonal une loi sur la protection des données personnelles avec une préposée qui fait son travail pour veiller contre l'utilisation abusive des données personnelles. En résumé, la Municipalité n'entend pas se charger d'une démarche supplémentaire par rapport à cette liste Robinson.

M. le Syndic répond encore à M. Jean-Pierre VUILLE concernant les urnes pour les votes anticipés au nord de la ville. Il souligne qu'il s'agit d'une excellente idée, mais qui pose un certain nombre de questions liées à la sécurité puisque l'urne doit être inviolable, surveillée et ne peut être ouverte que par une personne assermentée. La Municipalité examine cette possibilité, notamment dans un nouvel hôtel de police ou dans un autre bâtiment communal. La Municipalité réfléchit, mais ne va pas répondre de suite. Il rappelle qu'il y a la possibilité de voter par voie postale ou dans l'un des deux bureaux de vote.

9. Rapports de minorité et majorité N° 250 en réponse au postulat du 1er septembre 2015 de M. Jean-Michel HAINARD, au sujet de la modification des horaires de bus entre la Gare et Terre-Bonne

Rapporteurs : M. Jean-Pierre VUILLE pour le rapport de majorité
M. Christos KORNAROS pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Jean-Michel HAINARD remercie la Municipalité d'avoir pu introduire la cadence à 15 minutes sur toutes les lignes urbaines. Il la remercie également pour sa réponse, mais celle-ci est avant tout technique et explique ce que l'on ne peut pas faire. Il souhaite que l'on trouve une solution au problème de ce passage continu de trains de trois bus aux heures de pointe. Des riverains entre la gare et Terre-Bonne l'ont par ailleurs approché pour le soutenir dans sa démarche. Une étude avec tous les intervenants (canton, région, TPN) doit pouvoir trouver une solution. Par conséquent, il ne se contente pas de la réponse de la Municipalité et engage les Conseillers à accepter le rapport de majorité en espérant qu'une solution acceptable au prochain changement d'horaire soit trouvée.

Mme Béatrice ENGGIST soutiendra le rapport de majorité car elle reste perplexe face aux réponses de la Municipalité à la question de l'encombrement de la route du Stand par les bus qui roulent à 30 km/h jusqu'à la gare et provoquent des bouchons, ainsi qu'à la question du croisement des bus au chemin des Tines. On lui avait promis, par écrit par le service T&E et celui de l'Urbanisme, que ceux-ci ne se croiseraient qu'exceptionnellement sur ce chemin, or c'est le cas tous les jours.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale qu'une réponse écrite a déjà été faite à Mme Enggist. Par ailleurs, elle encourage les Conseillers à ne pas soutenir les conclusions du rapport de majorité, qui n'est, selon elle, pas vraiment un rapport de majorité puisque M. Patrick BUCHS n'a pas assisté à la séance et a démissionné depuis. Elle souligne encore

la qualité du rapport de minorité. De nombreux bus passent sur la route du Stand et, comme expliqué à la commission, la ligne 815 a dû être déplacée à cause des travaux à Gravette. Ils travaillent avec le canton et les communes concernées pour que la ligne passe où il était prévu initialement, vu que les travaux sont terminés. Elle ne passera plus par la route du Stand à partir du 1^{er} janvier 2017. Pour le reste, il faut comprendre que tous les bus régionaux vont à la gare de Nyon et il faut trouver un itinéraire, ce qui est complexe. Il a aussi été dit qu'un bilan de tout le réseau sera fait dans deux ans et si un problème persiste, il sera corrigé. Mme la Municipale demande de suivre le rapport de minorité car des réponses ont été données aux questions.

M. Jean-Pierre VUILLE persiste à dire que M. Patrick BUCHS était d'accord avec le rapport, et, à la date de la séance, il était toujours Conseiller, il considère donc que son vote est valable. Il rappelle que le préavis municipal N° 167 a été présenté avec plein de promesses, mais que beaucoup de choses manquent. Il rappelle également que la première fois que M. Fabien Bourqui a demandé des rabais pour les tickets de bus, on lui a répondu que ce n'était pas possible à cause de Mobilis, mais maintenant on a réussi à trouver une solution. Il faut donc taper plusieurs fois sur le clou.

Mme Sandrine BREITENMOSER avait l'impression que tout le monde était d'accord d'accepter le rapport à l'issue de la séance et maintenant il y a eu un retournement de situation qu'elle ne comprend pas.

M. Jean-Pierre VUILLE signale qu'ils n'étaient pas d'accord déjà durant la séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 40 oui, 39 non et 3 abstentions, la voix du Président étant déterminante :

- d'accepter le rapport municipal N° 250 valant réponse au postulat du 1er septembre 2015 de Monsieur le Conseiller communal Jean-Michel HAINARD, au sujet de la modification des horaires de bus entre la Gare et Terre-Bonne.

10. Rapports de minorité et majorité N° 252 en réponse au postulat de Mme Béatrice ENGGIST intitulé « Des macarons indigestes à Nyon »

Rapporteurs : M. Dominique KARLEN pour le rapport de majorité
Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY insiste auprès des Conseillers pour qu'ils suivent le rapport de majorité. Elle rappelle que Nyon est parmi la dernière ville à introduire des macarons car la politique de stationnement s'est mise en place avec le temps. Le dernier volet concerne ces macarons, introduits pour rendre service aux habitants qui n'ont pas de place de parc. La plupart des immeubles ont des places de parc, ce qui est par ailleurs obligatoire depuis longtemps. Les personnes paient au minimum CHF 120.- à CHF 150.- pour une place. Peu de places pour macarons ont été mises à disposition pour garder un maximum de places en voirie pour les commerces. Les parkings de Rive-Est et du Martinet recueillent beaucoup d'abonnements. Elle rappelle la comparaison avec Gland où les places sont à CHF 70.- soit les prix de la région. Elle encourage à approuver les conclusions du rapport de majorité et rappelle qu'il reste des macarons à disposition.

M. André CATTIN ne peut accepter sa réponse et la solution de faire payer des macarons à ce prix. Il estime que c'est une attaque directe contre des personnes moins privilégiées qui ne peuvent pas payer ce prix-là. Il estime qu'un prix de CHF 30 à CHF 50.- serait correct.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil par 44 oui, 37 non et 3 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 252 valant réponse au postulat du 20 octobre 2015 de Mme la Conseillère communale Béatrice ENGGIST « Des macarons indigestes à Nyon ».

11. Rapports de minorité et majorité N° 253 concernant une demande de crédit de CHF 3'285'400.- pour l'achat de la parcelle N° 1093 sise à la route de Champ-Colin 8 à Nyon.

Rapporteurs : M. Philippe-Jean PERRET pour le rapport de majorité
M. Pierre GIRARD pour le rapport de minorité

En préambule, M. le Président fait remarquer que cette demande de crédit est empreinte d'émotion. Il attire donc l'attention des Conseillers sur le fait qu'il s'agit de débattre sur l'achat d'une parcelle et rien d'autre. Il les prie d'intervenir en restant centrés sur ce sujet. Il sera obligé d'interrompre les interventions qui s'éloignent trop de la question posée.

Le Président de la commission demande, selon l'article 59 du règlement, le huis clos.

M. le Président rappelle le contenu de l'article et ouvre la discussion sur cette demande.

M. Jean-Claude MERMILLIOD précise qu'en cas de huis clos, rien n'est retranscrit dans le procès-verbal de la séance. M. le Président signale qu'il y aura un PV public sans la discussion et un autre avec le débat qui sera conservé par la secrétaire et pourra être consulté par les Conseillers uniquement.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que la discussion à huis clos doit être justifiée et souhaite en connaître les justifications.

M. Philippe-Jean PERRET signale que lors de la commission il y a eu des discussions chaudes suite aux événements que cette parcelle a subis. Pour ce sujet, il préfère donc un huis clos pour éviter un dérapage verbal.

M. Stéphane DELLEY demande si le vote sera dès lors à bulletin secret, ce qui n'est pas le cas. Il demande donc le vote à bulletin secret. M. le Président lui rappelle que celui-ci n'existe pas dans notre règlement.

M. Jacky COLOMB ne comprend toujours pas cette demande et ne voit pas comment le huis clos pourra éviter des dérapages verbaux, bien au contraire. La présence du public pourrait même tempérer certaines personnes qui seraient tentées de déraiper. La famille Lude ne semble pas être dans le public. De plus, cela prive la presse d'une information importante et ouvre la porte à toutes les rumeurs qui pourraient survenir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rejoint M. le Président et demande de ne pas se tromper de sujet. Il ne s'agit pas de faire le procès de la famille Lude. Le préavis n'a pas pour objet de traiter les relations de la ville avec cette famille. Il vise à acheter un terrain et la question est de savoir si ce terrain est bien placé, nécessaire et à un juste prix. Le débat a débordé et est parti dans une dimension émotionnelle liée aux relations que la ville a avec plusieurs générations de la famille Lude, mais ce n'est pas l'objet du préavis.

M. le Président précise qu'il n'est pas à l'origine de la demande de huis clos.

M. Gilles GROSJEAN estime qu'il est plus sain de parler librement et ouvertement. Il pense que le sujet n'est pas sensible au point de faire des messes basses. Dès le moment où l'on se limite à l'objet uniquement, il ne voit pas le problème.

La parole sur le huis clos n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le huis clos est refusé par 39 non, 30 oui et 14 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

Pour le prix du terrain, M. Frédéric TSCHUY trouve assez surprenant que M. Pierre Girard le trouve trop cher, alors que d'autres acheteurs potentiels proposent des prix nettement supérieurs. De plus, voyant qu'il y a une rentabilité nette de 5,95%, il estime que l'on ne trouve nulle part ailleurs de tels placements. Concernant la rationalité économique, il a souvent été dit que des entreprises pourraient s'installer sur ce terrain, celles qui ont peu de marges et ne peuvent s'offrir les loyers prohibitifs du marché privé. Si la ville peut leur offrir des loyers intéressants, il pense que nous devons soutenir cette démarche. De plus, la commune pourrait, de ce fait, soutenir une activité artisanale et industrielle réelle locale, ce qui éviterait à des entreprises d'aller s'installer ailleurs dans la région ou en France voisine. Concernant le rendement, il a souvent été réclamé dans ce Conseil de chercher d'autres sources de financement que les impôts pour subvenir à nos besoins. Dans ce préavis, il y a des rentabilités intéressantes et des sources de revenus stables à long terme. Ceci est par ailleurs mentionné dans plusieurs programmes de campagnes des différents partis. Tous s'intéressent au soutien de l'économie locale. Il détaille les différentes promesses de campagne des partis de droite qui vont exactement dans ce sens. Le parti des Verts'Libéraux a même déposé récemment un postulat « Innova'Nyon » qui demande d'identifier et aménager des locaux qui puissent être mis à disposition de sociétés en démarrage créées par des habitants de la région. Dans la politique tout le monde veut soutenir les entreprises, il demande de passer aux actes maintenant.

M. Jacques HANHART montre la photo de la parcelle Lude aux Tattes d'Oie et rappelle les faits : le 18 mai 1973, la commune de Nyon a échangé du terrain, 6340 m² à CHF 40.- contre 2850 m² à CHF 60.- dans le but que la famille Lude déplace toutes ses affaires dans la zone industrielle. Pour ce faire, une halle avec un plan de stockage, approuvée par l'Etat de Vaud, a été construite, avec pour résultat une partie des affaires déplacées, ce qui a permis de libérer une surface sur laquelle la tour au numéro 85 a été construite. Aujourd'hui, après 20 ans de lutte et de combat pour assainir la parcelle de Champ-Colin, émaillés d'incidents graves, on propose de racheter la parcelle en zone industrielle. Il s'étonne que l'on n'ait pas acheté la parcelle des Tattes d'Oie pour ensuite l'assainir. Il pense que celle de la zone industrielle peut être vendue à un autre acheteur. L'autre est plus grande et offrira plus de possibilités comme agrandir l'école ou faire des aménagements pour le quartier. Il s'opposera à l'achat de la parcelle de Champ-Colin car la commune n'a pas vu juste et n'a pas assez d'ambitions pour acheter les deux parcelles.

M. Jacky COLOMB répond brièvement à M. Frédéric TSCHUY qui a un magnifique programme pour cette parcelle, mais il rappelle que la Municipalité n'en fait pas trop état. Elle parle de petits artisans, mais à la lecture du rapport de minorité, il est rappelé que cette même Municipalité parle également de la convertir en zone d'utilité publique, ce qui n'est pas le bon moyen pour installer des artisans. Il souhaite, de la part de la Municipalité, une vision beaucoup plus claire de ses intentions, et savoir si elle sera vraiment d'utilité publique, auquel cas on fait une croix sur toute installation d'artisans. Dans le cas où elle sera vraiment pour des artisans, il faut enlever l'option de zone d'utilité publique. Cela n'est pas assez clair pour pouvoir se prononcer.

M. Régis JOLY partage l'avis de M. Colomb concernant le fait qu'il a de la peine à voir la vision municipale pour ce terrain, autre que d'avoir la maîtrise du foncier. Il rappelle aussi que la dernière fois que l'on s'est trouvé dans une situation similaire, à savoir un projet municipal très flou pour l'achat d'une parcelle, c'était lors de l'acquisition de la villa Gubler dans laquelle on n'est pas certain de pouvoir mettre l'UAPE prévue, alors qu'au départ, on parlait même d'EMS ou de centre de vie multi-générationnel. A priori, on a beaucoup d'idées très vagues pour acheter un terrain mais on ne sait pas ce qu'on va en faire. Il sera donc de l'avis de ne pas l'acheter.

M. Gilles GROSJEAN est d'un avis contraire. Il a bien entendu ce qui a été dit en commission, mais a peu entendu le PLR. Aujourd'hui, ils demandent de laisser la liberté du foncier au privé. Or, il s'agit d'une excellente affaire : la parcelle est proche de toutes les commodités, intégrée au périmètre compact de l'agglomération et le secteur est stratégique pour la ville qui ne possède pas pléthore de terrains pour prévoir de nouvelles activités. Tout est ouvert puisqu'un PPA est prévu et il serait ambitieux de dire ce que l'on va faire sur la parcelle avant

d'avoir fait ce PPA. Une chose est sûre, celui-ci va valoriser l'ensemble des fonds qui s'y trouvent, raison pour laquelle l'ensemble des sociétés immobilières et de capitaux ont investi massivement à cet endroit. La parcelle Lude valoriserait les 14'600 m² en main de la commune bien centrés dans le périmètre. Il s'agit d'un solide placement immobilier. Il note un certain nombre d'éléments surprenants dans le rapport de minorité comme le fait de ne pas tenir compte de l'amortissement, ou de s'étonner que le service de l'urbanisme s'occupe de planification urbaine. Finalement, l'opération lui semble attractive et correctement balisée. Effectivement la dépollution a été sur-étudiée et on a finalement eu la surprise de découvrir un seul endroit, à 80 cm de profondeur, qui comporte un risque de pollution. On oublie volontiers toute la question soulevée dans le rapport de minorité sur la personnalité du vendeur. Il engage les Conseillers à profiter de cette affaire.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT apporte quelques réponses. Il ne s'agit pas de faire un procès de la famille Lude, mais de parler d'un terrain dont il évoque également l'historique. C'est en 1972 que la Municipalité a signé un accord avec la famille Lude pour un échange de terrains qui a permis la construction de l'école des Tattes d'Oie. Il souligne qu'il n'y a pas eu de cadeau, l'affaire a été menée de façon correcte. Dans le rapport de minorité, il est écrit que l'on ne règle pas tout le problème du contentieux mais précise que si la commune achète cette parcelle, un bout du problème sera réglé. Par contre, si quelqu'un d'autre l'achète, on ne réglera rien. La famille Lude n'est par ailleurs pas vendeuse de l'autre parcelle. Il rappelle également qu'en 2011, M. Victor Allamand avait demandé de ne pas passer à côté de nouvelles opportunités de maîtriser le foncier comme ce fut le cas avec l'ancien terrain de Paléo ou celui de la Somo. Il fait remarquer que ce terrain a une position stratégique, sur une parcelle directement voisine d'autres déjà aux mains de la commune. Toute entreprise qui voit son voisin vendre un terrain doit au moins s'interroger sur l'opportunité de l'acquérir. Le rapport de minorité se demande pourquoi il revient au service de l'Urbanisme de négocier. Cela semble assez logique puisqu'il y a une appréciation stratégique. D'une manière générale, s'il s'agit d'un terrain avec un bâtiment, cela revient plutôt à A+B, s'il s'agit d'un terrain non bâti ou avec un bâtiment stratégique ou encore qui doit faire l'objet d'une planification, c'est plutôt l'Urbanisme. En l'occurrence, ils sont en pleine planification pour cette parcelle.

Le rapport de minorité parle encore des entreprises locales qui ont de la peine à s'installer, or c'est justement le but. Qu'on en fasse une parcelle qui puisse être attribuée à des acteurs économiques de notre ville qui souhaitent s'étendre ou se diversifier, fait justement partie de la marge de manœuvre indispensable. Cette parcelle est très bien située. On pourrait décider de mettre tout ou partie en zone d'utilité publique en cas de besoin, mais n'est pas le but dans l'immédiat. Un poste de police doit être construit et de toute façon, le Conseil communal devra décider de la modification. Le plus important est de posséder le terrain qui donnera une marge de manœuvre à la Municipalité.

Concernant le prix, le bâtiment est estimé à CHF 1.5 mio et le locataire paie CHF 240'000.-/année pour ce terrain. Les coûts de l'intérêt sont de CHF 64'000.-/année. Si on regarde les calculs d'amortissements, on ne peut pas les déduire d'un terrain comme ça. Quand on voit le prix du loyer qui peut être encaissé et la valeur du terrain, il pense que cela vaut la peine. Le prix de CHF 350.- m² est la valeur que la Municipalité a fixée dans une directive par rapport au DDP pour des acteurs économiques de la ville. Aujourd'hui il est difficile de trouver un terrain à ce prix dans une zone artisanale ou industrielle. Les demandes tournent plutôt autour de CHF 600.- m². Il rappelle que l'on a acheté CHF 642.- m² la parcelle avec la villa à la route de Divonne 68 alors que cette villa est destinée à être démolie pour construire le nouvel hôtel de police. Enfin, concernant le rangement, l'acte signé permet de régler une partie du problème sur cette parcelle et il répète que l'on ne règle qu'une partie, mais au moins une.

En conclusion, il rappelle la stratégie : Nyon dispose de 35 ha de surfaces en zone artisanale ou industrielle. Actuellement, il ne reste pratiquement plus de terrains disponibles, à l'exception d'un bout de terrain à la Vuarpillière et un autre à Champ-Colin qui appartient à un privé qui veut thésauriser et ne veut pas vendre. Si les terrains à la Vuarpillière n'avaient pas été achetés à l'époque, on n'aurait pas pu avoir l'arrivée de toutes les entreprises qui se sont installées là-bas. C'est grâce à une Municipalité visionnaire qui l'a acheté que des entreprises ont pu venir. Il en va de même pour le terrain de la Mobilière ou celui de l'UEFA. Toutes ces entreprises, comme Hublot, Lavotel, Binggeli, et d'autres, qui sont parmi les meilleurs

contribuables, ont pu s'installer parce qu'on a pu leur proposer un terrain. Disposer du foncier c'est avoir une marge de manœuvre. En 1983, la Municipalité s'est vu proposer le terrain de Colovray à 100.- m² ce qui a été jugé trop cher. Six ans plus tard, le même terrain était proposé à 150.- m², et a toujours été jugé trop cher. Aujourd'hui ce serait une opportunité extraordinaire d'avoir 30'000 m² à côté de la piscine. Il pense que c'était une absence de vision à cette époque. Il est important que ce soit la ville qui choisisse car cela permet de privilégier des acteurs économiques de la ville. Si quelqu'un d'autre achète, il peut en faire ce qu'il veut, y compris un immense entrepôt avec 2 emplois. Or, la Municipalité privilégie des activités qui ont un rapport emplois-surface bien meilleur. Il invite donc les Conseillers à suivre la Municipalité et les autoriser à acheter cette parcelle.

M. Philippe-Jean PERRET revient sur le rapport de minorité et sur le calcul de la rentabilité. M. Pierre Girard a pris la feuille des investissements et arrive à CHF 683'000.-. Dans la fiche d'investissements, le taux mentionné est de 2%, ce qui serait le taux auquel la commune devrait en principe emprunter. Or, tout le monde sait qu'aujourd'hui la commune emprunte à un taux proche de 0%. En refaisant le calcul à 0.5%, il arrive à un rendement en 2017 de 4.78%, en 2018 de 4.91%, en 2019 de 5.04%, en 2020 de 5.18% en tenant compte des amortissements qui viennent d'être discutés. Cela rapporte quand même des revenus pour CHF 845'000.- ce qui n'est pas négligeable.

M. Gilles GROSJEAN demande le vote nominal. La demande est soutenue pas plus du cinquième des membres présents.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal (*en annexe*) le Conseil décide par 44 oui, 35 non et 5 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 3'285'400.- pour l'achat de la parcelle N° 1093 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prélever un montant de CHF 1'000'000.- sur le fonds de réserve N° 9282.20 – Achats futurs de terrains afin de financer en partie l'acquisition de la parcelle.

12. *Préavis N° 256 concernant l'espace de rue sans obstacle – Mise en conformité des traversées piétonnes – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 219'000.- TTC.*

Rapporteur : Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 219'000.- TTC à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux de mise en conformité des traversées piétonnes sur l'ensemble du territoire communal ;
2. que le montant de CHF 219'000.- TTC sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

13. *Préavis N° 257 concernant l'ouverture d'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) au Rocher – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 164'300.- pour les travaux et l'ameublement de l'UAPE – Demande de crédits de fonctionnement pour l'exploitation de la future structure.*

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 1 abstention :

1. d'autoriser la Municipalité à créer une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) au Rocher, qui ouvrira ses portes en août 2016 ;
2. d'accorder un crédit de CHF 164'300.- afin de financer les travaux sur le bâtiment du Rocher C, ainsi que l'acquisition d'équipements et d'ameublement ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à engager le personnel nécessaire selon les normes de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), à savoir 0.6 EPT pour le/a responsable pédagogique, 3.5 EPT pour le personnel éducatif, 0.1 EPT pour le personnel administratif, 0.7 EPT pour le personnel d'intendance ;
5. d'inscrire au budget les nouvelles charges et recettes de fonctionnement de l'UAPE dans le chapitre 76 – Réseau d'accueil de jour pour enfants dans de nouveaux comptes à créer, à savoir :
 - 5.1 Au budget 2016 (août à décembre) :
 - CHF 200'000.- pour le salaire du personnel ;
 - CHF 78'000.- pour les frais d'alimentation, de transports, d'animation et de maintenance ;
 - les recettes parents, la subvention ordinaire de la FAJE et l'aide au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant total attendu de CHF 312'000.-, viendront en déduction de ces charges ;
 - 5.2 Au budget 2017 :
 - CHF 480'000.- pour le salaire du personnel ;
 - CHF 184'500.- pour les frais d'alimentation, de transports, d'animation et de maintenance ;
 - les recettes parents, la subvention ordinaire de la FAJE et l'aide au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant total attendu de CHF 498'000.-, viendront en déduction de ces charges.

14. *Rapport N° 258 concernant le projet de géothermie de moyenne profondeur, prise de participation au capital-actions de la société anonyme EnergieÔ SA, en partenariat avec SEIC La Côte, SEFA (Aubonne) et Romande Energie – Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour la dotation du capital-actions*

Rapporteur : M. Christos KORNAROS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 2 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à participer à la création de « EnergieÔ SA », société anonyme qui œuvrera au développement et à l'exploitation de la ressource géothermique sur la Côte, en partenariat avec SEIC la Côte, SEFA (Aubonne) et Romande Energie, à hauteur de 25% du capital-actions pour chaque partenaire ;

2. d'autoriser la Municipalité à souscrire à la 1ère tranche de financement du capital-actions de la société anonyme à raison de CHF 500'000.- et à libérer les actions par un apport en espèces de ce montant pour permettre la mise en œuvre des étapes d'avant-forage (planification détaillée, autorisations, appels d'offres et adjudications, planification et réalisation). Ce montant sera porté en augmentation du compte 9153 – Titres et papiers valeurs.

15. Rapport N° 260 concernant le PQ Vallon du Cossy. Demande de crédit de CHF 1'477'000.- (HT) pour l'extension des réseaux d'eau potable et de défense incendie, de gaz, d'électricité et d'éclairage public en vue de la construction du quartier « Vallon du Cossy » - Demande de crédit de CHF 200'000.- (HT) pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'677'000.- (HT) à la Municipalité pour la réalisation des réseaux structurants d'eau potable et de défense incendie, de gaz, d'électricité et d'éclairage public ainsi que la réhabilitation des réseaux d'assainissement en vue de la construction du PQ « Vallon du Cossy ». Ce montant pourra être indexé, sous réserve d'un développement défavorable de l'indice des prix de la construction, dans les années qui verront la construction du plan de quartier ;
2. que ce crédit se décomposera comme suit :
 - a. un montant de CHF 340'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'eau potable et de défense incendie sera porté au compte du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans ;
 - b. un montant de CHF 270'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau de gaz sera porté au compte du Service du gaz et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans ;
 - c. un montant de CHF 788'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tensions ainsi que sur le poste de transformation sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans ;
 - d. un montant de CHF 79'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'éclairage public sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 20 ans ;
 - e. un montant de CHF 200'000.- (HT) pour les travaux du Service des travaux et environnement relatifs aux réseaux d'assainissement, y compris les honoraires d'ingénieurs, à comptabiliser sur le compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépenses amortissables en 30 ans ;
3. qu'un montant estimé à CHF 612'000.-, basé sur les surfaces de plancher projetées et prélevé sur le fonds de réserve N° 9282.57 – PQ Vallon du Cossy, viendra en diminution du crédit demandé.

16. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Victor ALLAMAND intitulé « Pour le prolongement de l'allée de la Petite Prairie »

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN n'est pas favorable au renvoi de ce postulat à la Municipalité. Il rappelle que le postulat demandait que la Municipalité étudie la réalisation sans délai de la RDU jusqu'à la route de Duillier. A la lecture du rapport de la commission, on comprend qu'on ne pourra pas réaliser dans l'immédiat ce bout de la RDU et que, par conséquent, on attend de la Municipalité qu'elle fournisse un rapport pour nous donner une idée précise des travaux en cours. Il s'agit d'une sorte de détournement du postulat. Si la question est d'être informé de la RDU, il rappelle qu'il y a eu une séance le 15 septembre dernier à Prangins, à laquelle peu de Conseillers ont assisté, il y aura au mois de mai une présentation des résultats de l'étude test. Si le Conseil veut être informé de l'avancement de la RDU, il lui semble plus judicieux de faire une interpellation. Il pense que ce postulat n'est pas bien à propos, étant donné qu'on ne peut pas faire séance tenante un bout de la RDU.

M. le Président propose d'ajouter la phrase « pour étude et rapport » à la conclusion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 47 oui, 28 non et 7 abstentions :

- de renvoyer à la Municipalité ledit postulat pour étude et rapport

17. Propositions individuelles

M. Olivier STALDER encourage les Conseillers à aller soutenir l'équipe du BBC Nyon mercredi qui joue les demi-finales de Ligue B de basket.

M. Jacques HANHART intervient au sujet de l'hôtel Ambassador qui est en chantier depuis 1 ½ année. Les travaux ont commencé avec un permis de rénovation pour devenir quasiment un permis de démolition. Aujourd'hui, on constate que la façade côté lac ne respecte pas le règlement actuel de la police des constructions, la toiture ne respecte pas le style du centre-ville, une façade est énorme et droite, mais il n'a pas les moyens de vérifier si elle est toujours dans les gabarits. Il souhaite savoir ce qu'il se passe. La CAU a déjà posé la question, mais n'a jamais reçu de réponse. D'autre part, le canton a enfin commencé les travaux des salles de gymnastique au parking des Ruettes. Celui-ci ne nous a rien rapporté durant près de 10 ans et il souhaite savoir si le canton a payé le terrain.

M. Jacky COLOMB vient de découvrir l'étude « Donner à Nyon un espace public majeur » qui a été confiée à la HES-SO et l'Hepia. Il est content de savoir que la Municipalité souhaite requalifier la zone de Rive Est entre le débarcadère et la jetée Est. Il espère également que l'option de parking souterrain à Rive Est aura retenu toute l'attention de la Municipalité donnant ainsi l'opportunité de stationner les voitures en sous-sol et d'offrir une zone de détente agréable à la population.

18. *Préavis N° 262 concernant le financement pour les études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières du projet de régionalisation de l'épuration. Révision de l'Ordonnance sur la Protection des Eaux (traitement des micropolluants) - Demande de crédit d'études de CHF 120'000.- HT.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. *Préavis N° 263 concernant le parking Bel-Air - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'180'000.- TTC pour des travaux de mise en conformité et d'entretien, ainsi que pour des aménagements liés à l'exploitation.*

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART voit avec plaisir que l'on va s'occuper de Bel-Air, par contre, il ne comprend pas pourquoi certains préavis sont présentés TTC et d'autres HT. Il lui semble qu'à de multiples reprises il a été demandé de présenter des préavis TTC, à moins que la commune ne soit exonérée.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond qu'il y a eu des erreurs par le passé, mais cette fois les préavis sont justes. Certains services paient la taxe, d'autres pas, ou même dans certains cas, des sous-services paient, comme la piscine, alors que d'autres unités de SMM ne paient pas.

M. Bernhard WILLI apprend par ce préavis que l'on supprime les WC au parking. Il insiste beaucoup car ils sont fréquemment utilisés et même s'il y a beaucoup de vandalisme, ce n'est pas une raison de les supprimer sans les remplacer. Il demande de chercher une solution pour le maintien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. *Préavis N° 264 concernant la création de 19 places à la Crèche Croquelune à la rue de la Gare 35 bis et de 10 places au sein de la crèche privée « Les petits Kangourous ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. *Préavis N° 265 concernant une demande de crédits destinés au financement des travaux routiers et d'assainissement ainsi que des travaux sur les ouvrages des rives du lac.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. *Rapport municipal N° 267 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini intitulé « Une étude pour le réaménagement de l'avenue Alfred-Cortot » du 22 juin 2015.*

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI fait remarquer que ce n'est pas la première fois qu'il intervient auprès de la Municipalité pour avoir des plans lisibles. Une fois de plus, le plan annexé est illisible, en plus le nom des rues est écrit avec des fautes. Il demande que les Conseillers, membres de la commission, obtiennent des plans lisibles.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. *Préavis N° 268 concernant l'avenir des Services industriels nyonnais (SIN). Décision de transformer le statut des Services industriels en une ou plusieurs sociétés de droit privé en mains de la commune. Demande d'un crédit de CHF 215'000.- (HT) destiné à accompagner la transformation.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. *Préavis N° 269 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation « Le Stand ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. *Préavis N° 270 concernant l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) grevant la parcelle N° 1071 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA).*

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD fait remarquer qu'au dos de l'acte notarié, il semble que la page ne concerne pas le préavis en question.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE demande la correction des conclusions qui doivent lire « ... concernant l'octroi d'un DDP ». Quant à la remarque de M. Pierre Girard, il s'agit d'une erreur d'impression.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

26. *Réponse à l'interpellation de M. Stéphane DELLEY intitulée « Aménagement rue Jules-Gachet, rue Juste-Olivier ».*

La discussion est ouverte.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND, dans le cadre des finitions de la rue Juste-Olivier, demande s'il serait possible de revoir le dénivellement du trottoir du bout de la rue, au croisement avec l'avenue Viollier. Elle estime que ce qui a été fait est dangereux, autant pour les piétons que pour les engins à roulette. En ce qui la concerne, ce dénivellement lui fait faire un grand saut, aussi bien à la montée qu'à la descente.

M. Stéphane DELLEY est satisfait des réponses données et remercie la Municipalité mais reviendra avec une autre interpellation sur d'autres points dans le même quartier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

27. *Réponse à l'interpellation de M. Guy-François THUILLARD intitulée « Aménagement du territoire : nouvelles données et nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) – 4e adaptation » et résolution.*

La discussion est ouverte.

M. Guy-François THUILLARD s'interroge sur le contenu de la réponse municipale. Elle parle d'un développement coordonné et de l'importance de celui-ci, avec lequel il est d'accord. Les questions posées à la Municipalité montraient qu'il y avait un certain nombre de soucis à se faire concernant le PDCn et sur ses conséquences pour la ville de Nyon. A la lecture de la réponse de la Municipalité, on s'aperçoit que ces soucis sont largement partagés. La CAU a pu se rendre compte que les blocages sont nombreux de la part du canton par rapport à des projets qui devraient être réalisés sur le territoire de la commune. Cette situation est péjorative pour la ville et ses projets futurs. La Municipalité dit aussi qu'elle s'appuiera sur la délégation nyonnaise au Grand Conseil pour faire valoir sa position et essayer d'infléchir la position du canton. C'est la raison pour laquelle ils ont décidé, à la CAU, de déposer une résolution à la Municipalité qui va dans le sens d'un soutien de l'ensemble du Conseil communal de Nyon aux démarches qui seront entreprises, même si on est en dehors des délais de consultation du canton par rapport à ce projet. Des contacts et modifications futurs seront toujours possibles. Il dépose la résolution suivante :

- Le Conseil communal de Nyon, dans sa séance du 21 mars 2016, a pris connaissance avec inquiétude des projets cantonaux d'adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) mis en consultation actuellement.

Il constate que l'autonomie des communes serait gravement mise à mal par ces projets et que notamment la commune de Nyon perdrait son droit d'organiser elle-même et souverainement son propre territoire, contrairement à ce que prescrit la LAT fédérale.

En conséquence, il soutient et encourage fermement la Municipalité de Nyon dans toutes les démarches qu'elle peut ou pourra entreprendre auprès de toutes les instances concernées (Conseil d'Etat, services cantonaux, députés, etc.) dans le but de préserver ses droits et son autonomie en matière d'aménagement du territoire.

La discussion est sur la résolution est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, la résolution est acceptée à une large majorité, 1 non et 9 abstentions.

28. Réponse à l'interpellation de M. Laurent MIEVILLE intitulée « Pour un réel soutien à la production d'électricité solaire nyonnaise ».

La discussion est ouverte.

M. Laurent MIEVILLE remercie la Municipalité de sa réponse à son interpellation. Il prend note avec satisfaction que la situation en matière de rachat d'électricité photovoltaïque certifiée s'est améliorée en passant de 5.5 cts/kWh à 8.5 cts/kWh soit une augmentation de 3 cts/kWh. Ce bonus de 3 centimes par kWh s'applique lors de rachat de courant vert d'origine certifiée. Quand on sait que ce même courant vert certifié est vendu par les SI au prix augmenté de 5 centimes par kWh on ne peut que s'étonner qu'une marge de 40% soit appliquée. On est bien loin de l'esprit des 8% de marge préconisés par l'OFEN. Il termine sa réponse par un souhait, celui de voir plus de clarté dans les documents téléchargeables mis en ligne que ce soit sur le site des SI ou celui de la Ville. Ceux-ci ne sont toujours pas à jour en regard des informations transmises dans la réponse à son interpellation. Parfois même des versions différentes d'un même document sont disponibles. Il ne peut qu'encourager les SI et la Ville de faire un effort sur ce plan rapidement pour faciliter l'accès à ces informations.

29. Réponse à l'interpellation Jaccoud « Enquête de satisfaction sur le réseau de bus urbain Nyon-Prangins : questions complémentaires »

Mme Jessica JACCOUD remercie la Municipalité pour ses réponses complètes et pour l'annexe qui contient le questionnaire d'origine qui permet de mettre en relief l'analyse des résultats. Elle encourage la Municipalité future, lorsqu'elle communique sur des résultats d'un sondage, de le joindre systématiquement avec, ce qui permet de mettre en exergue les questions avec les réponses. Elle restera attentive aux résultats de la grande campagne de comptage qui aura lieu en 2017 et sera patiente encore une année. Elle suivra avec attention les discussions relatives à une éventuelle désolidarisation des lignes urbaines et régionales.

30. Interpellation de M. Jacky COLOMB intitulée « Les mercredis de ramassage des objets encombrants se suivent et se ressemblent tristement » (en annexe)

M. le Municipal Olivier MAYOR estime que M. Colomb a raison, même s'il a mis le doigt sur un endroit particulier. Il est grand temps de passer à l'ensemble du dispositif mis en place à savoir la déchèterie, les 18 éco-points et à la collecte sur appel. On constate également à d'autres endroits que des déchets, qui n'ont rien d'encombrants, sont déposés. Il s'agira de mettre en œuvre la disparition de la collecte au porte-à-porte pour les déchets encombrants,

remplacée par la collecte sur appel. Tout le dispositif est prévu dans le règlement mais n'a pas encore été mis en œuvre, car tout n'était pas encore à disposition.

M. Jacky COLOMB est satisfait de la réponse mais il pense qu'il faudrait passer à la vitesse supérieure en réprimant les fautifs. Il a fait une remarque concernant la police et, s'il ne demande pas des rondes spéciales, il souhaite que le sujet soit évoqué.

M. le Municipal Olivier MAYOR rappelle que, lorsqu'ils ont l'occasion de trouver les preuves des personnes qui ont commis ce délit, elles sont systématiquement amendées. Il regrette qu'un nouveau sport ait vu le jour qui consiste à laisser ses déchets sans laisser de traces.

31. Divers en rapport avec la séance.

M. le Municipal Olivier MAYOR réagit par rapport à la remarque de la qualité des plans. Le service T+E n'a pas la responsabilité de la qualité des documents imprimés. Il précise encore qu'à chacune des commissions le Service fournit, depuis le début de la législature, des plans de grande taille, ce que M. Willi pourrait également préciser et ne pas être sans cesse dans la critique.

Concernant le préavis N° 270, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT confirme, suite à la remarque de M. Girard, qu'il s'agit d'une facétie du recto-verso et la dernière page de l'acte n'a rien à voir et peut être ignorée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.35

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Claude FARINE

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexe : Vote nominal rapport N°253
Interpellation de M. Jacky COLOMB

Les mercredis de ramassage des objets encombrants se suivent et se ressemblent tristement.

Les photos que vous pourrez admirer durant la lecture de cette interpellation ont été prises aux Lupins, mais nous pouvons citer d'autres endroits problématiques tels que le Boiron, les Pâquerettes, le chemin d'Eysins ou le Centre-ville.

Dans ces dépôts sauvages on trouve des appareils électroménagers, des classeurs, des bidons en plastiques, des cageots, des sacs noirs... Bref beaucoup de choses qui n'ont rien à voir avec les déchets dit encombrants. Les jours de ramassage des dits objets on peut ainsi voir, sur la voie publique toutes sortes de détritrus sauvages qui ne devraient en aucun cas s'y trouver. On peut même assister à des dépôts sauvages en dehors des jours de ramassage.

Nous constatons de jour en jour que certains individus deviennent de plus en plus irrespectueux des règles de bon voisinage en usage dans notre société.

Si la plupart des habitants de Nyon jouent le jeu du tri et de l'évacuation de leurs déchets, une frange de la population abuse et profite de la mansuétude des autorités.

Ce n'est donc pas uniquement l'incivilité d'une frange de la population qui m'interpelle mais aussi le traitement de ces agissements. Il m'est arrivé d'appeler le service de la voirie en pareille circonstance. Une équipe a immédiatement été dépêchée sur les lieux pour débarrasser les immondices et je les en remercie vivement. Cependant comme les faits se répètent régulièrement, je ne peux m'empêcher de me demander si toutes les démarches sont entreprises, auprès des propriétaires et régies notamment, afin de faire cesser ces pratiques inadéquates.

Dès lors je pose les questions suivantes :

- Combien de temps va-t-on encore tolérer ces pratiques ?
- La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'un tel comportement peut décourager les habitants qui trient correctement leurs déchets ?
- Voire en inciter d'autres à faire de même ?
- La Police est-elle consciente de son devoir éventuel de surveillance en matière de dépôts, notamment nocturnes, de déchets sur la voie publique ?
- Comment est-il possible qu'un seul bâtiment puisse générer autant de déchets ?
- Quand la Municipalité mettra-t-elle en œuvre le système de ramassage à la demande tel qu'il avait été évoqué par le groupe de travail « Gestion des déchets » en 2012 ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses aux préoccupations de nombreux nyonnais.

Jacky Colomb

Vote 8 : Rapport 253

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 25.04.2016 21:41:58

Résultats :	Oui :	44	52.38 %
	Non :	35	41.67 %
	Abstention :	5	5.95 %
	Total :	84	100.00 %

Résultats individuels :

AJVAZI Sejdija	oui
ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	oui
BESSE Chloé	oui
BEURET Philippe	-
BREITENMOSER Sandrine	oui
DE PINHO Elder	-
DEMETRIADES Alexandre	oui
ETHENOZ Gabrielle	oui
FARINE Claude	-
FELIX Yves	oui
JACCOUD Jessica	oui
KARCHER Christian	-
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	-
LUGEON David	oui
LUGEON Séverine	oui
MARQUES Manuel	-
MONTECCHIO Chiara	oui
STADLER Olivier	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
THUILLARD Chantal	oui
THUILLARD Guy-François	oui
TSCHUY Frédéric	oui
WIESER Daniel	oui
AUBERT Jennie	oui
BARRENSE-DIAS Yara	oui
BOURQUI Fabien	oui
ERNST Myriam	oui
GROSJEAN Gilles	oui
HART Darren	oui
KORNAROS Christos	oui
MARTINET Franck	oui
MAUSNER Valérie	oui
MERMILLIOD Jean-Claude	oui
PATELLI Pierre	-
BISCHOFBERGER Jean	Abstention
TROLLIET Christine	oui
RYTZ Yvan	oui
VOGEL Jürgen	oui
VUILLE Caroline	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	Abstention
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
BOURQUI Marc	-

COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	non
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
BRAUNWALDER Alex	-
HACKER Vincent	non
MIEVILLE Laurent	non
MIEVILLE Michèle	non
PIEREN Taïna	-
TRIPET Olivier	non
UELTSCI Bernhard	non
ABEYA Inés	non
BIELER Eric	oui
BÜRKI Véronique	non
DARBRE Florence	oui
DE GARRINI Luciano	non
DOUSSE Jean Robert	oui
DUTRUY Gustave	non
FARAUT Roxane	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	oui
GAILLE Josette	oui
GAUTHIER Yves	non
GAY Maurice	Abstention
GLASSON Philippe	oui
GUIGNET Mireille	oui
HAINARD Jean-Michel	non
JACKSON Brian	non
JOLY Régis	non
KIRCHNER Volker	oui
MONGE Olivier	oui
PERRIN Christian	-
PITTET Jacques	non
SAUGY David	non
TAWIL Joël	-
TRACCHIA Franco	Abstention
VUAGNIAUX Christine	non
WILLI Bernhard	non
CARENZA Marco	non
CATTIN André	non
DELLEY Stéphane	non
DELISLE Alzira	-
ENGGIST Béatrice	non
GRAF Edyta	non
NILSSON Hans	non
PERRET Philippe	oui
SOLDINI Sacha	non
TUIMIL Sandra	-
UDASSE Christian	-
WEAVER David	-
WEAVER Mark	Abstention